

Projet présenté par la

Ville de Dieppe

relatif à une demande d'enquête publique préalable à une

Déclaration d'utilité publique

en vue de réaliser une

Opération de restructuration urbaine du « cœur historique » (13ème tranche)

RAPPORT CONCLUSIF/complément

Le centre-ville de Dieppe a fait l'objet depuis de nombreuses années d'une forte intervention de la part des pouvoirs publics, afin de réhabiliter et de requalifier le parc de logements.

Le bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 1995-1998, ainsi que les événements de la fin des années 1990 (effondrements d'immeubles, arrêtés de péril d'immeubles menaçant ruines...), ont mis en évidence l'intérêt et l'urgence d'une action concertée de grande ampleur sur cet espace historique de qualité datant du XVIIIème siècle. En effet, les opérations les plus lourdes à traiter étant passées au travers du maillage classique des OPAH, il devenait nécessaire de mettre en place un dispositif plus complet, mobilisant les outils opérationnels adaptés à la situation actuelle du centre-ville.

Cette 13ème opération correspond à l'ensemble des constructions datant du XVIIIème siècle, présentant une cohérence architecturale. Le centre-ville, site stratégique pour la ville, se dégrade rapidement, tant au niveau du bâti ancien qui ne reçoit pas l'entretien nécessaire, qu'au niveau de sa population qui se paupérise de plus en plus.

L'opération retenue, suite à un fin diagnostic de l'ensemble des éléments caractéristiques du centre-ville, doit donc permettre de restaurer les immeubles avant qu'ils ne deviennent pas trop vétustes et de maintenir sur place une population fragilisée dans l'objectif de la faire vivre dans de meilleures conditions.

Une délibération du Conseil Municipal du 24 juin 1999 a arrêté le Périmètre de restauration immobilière. Et les délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 qui a approuvé le lancement de la 13ème tranche de travaux et celle du 19 novembre 2020 qui a arrêté la liste des parcelles et immeubles concernés viennent compléter le dispositif opérationnel.

L'enquête publique s'est déroulée, conformément à l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2021, du 6 décembre au 23 décembre 2021 à la mairie de Dieppe.

Le 27 décembre 2021 j'ai transmis mon rapport faisant une synthèse des observations, et le 7 janvier 2021 Monsieur François LEFEBVRE, adjoint au maire de Dieppe chargé du renouvellement urbain m'a répondu en donnant des précisions.

Au vu du déroulement de l'enquête, qui s'est déroulée sans difficulté du 6 au 23 décembre 2021
Au vu des notifications faites aux propriétaires dans le cadre de l'enquête parcellaire, telles que protégées sur le tableau correspondant

Au vu des observations de quelques habitants, dont aucune négative

Au vu des éléments de réponse apportés par le Maire Dieppe, notamment sur la publicité de l'enquête qui en a été faite, tant par affichage sur les immeubles que par voie de presse, ainsi que sur la reprise de l'opération en régie directe

Je considère que l'enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique en vue de réaliser la 13ème tranche de l'opération de restructuration urbaine du « cœur historique » s'est déroulée conformément aux textes en vigueur

J'émet donc un **avis favorable** à la Déclaration d'utilité publique en vue de réaliser la 13ème tranche de l'Opération de restructuration urbaine du « cœur historique » de DIEPPE.

Fait le 26 janvier 2022

Loïk LE PERFF

Commissaire enquêteur

